

EXEMPLE DE SOUSCRIPTION, CYCLE D'INVESTISSEMENT ET MODALITÉS DE SORTIE

Pour une souscription de 10.000 €, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 3.600 €, **soit un investissement, après déduction de l'avantage fiscal perçu en année 1, de 6.400 €.**

Cycle d'investissement des prises de participation dans les productions :

Année	n	n+1	n+2	n+3 / n+4	n+5
Flux	constitution et investissements	recettes internationales et recettes salle France	recettes internationales et recettes vidéo / V&D France	recettes internationales et recettes TV France	cession des droits résiduels

Possibilités de retour sur investissement pour une souscription de 10.000 €, selon la valeur de liquidation de la SOFICA exprimée en % du nominal souscrit* :

Valeur de liquidation en % du nominal souscrit	0%	64%	100%	120%
Investissement	10.000 €€	10.000 €	10.000 €	10.000 €
Réduction d'impôts en année 1	3.600 €€	3.600 €€	3.600 €€	3.600 €€
Retour sur investissement à 5 ans	0	6.400 €€	10.000 €	12.000 €
Gain net*	- 6.400 €€	0 €€	+ 3.600 €	+ 5.600 €

*L'émetteur attire l'attention du public sur le fait que les montants affichés ne présentent pas de la valeur nette précise de leur retour sur investissement au moment de la liquidation de la SOFICA.

CARACTÉRISTIQUES DE LA SOUSCRIPTION

Montant total de l'émission à souscrire	7.200.000 € maximum
Montant nominal des actions à souscrire	100 €
Souscription minimale	5.000 €
Plafond de souscription pour la réduction d'impôt	18.000 € dans la limite de 25% de revenu net et du « plafonnement des niches fiscales » à 18.000 € majoré de 4% du revenu net
Montant de la réduction d'impôt sur le revenu	36 % du montant total de la souscription
Durée minimale de conservation des actions	5 ans sauf renonciation à l'avantage fiscal
Date de clôture de la souscription	le 31 décembre 2012, sauf clôture anticipée dès que le montant de l'émission aura été intégralement souscrit

COMMENT SOUSCRIRE ?

- Le Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui a obtenu le visa n° 12-495 en date du 16 octobre 2012 est à la disposition du public chez B MEDIA FINANCE - 23, rue des Jeûneurs - 75002 Paris.
- La souscription est ouverte du 20 octobre 2012 au 31 décembre 2012.
- Les souscriptions seront reçues au siège social de B MEDIA 2012 à l'adresse sus indiquée ou tout autre établissement habilité et mandaté à cet effet, où des prospectus et des bulletins de souscriptions seront tenus à la disposition des souscripteurs.
- Les fonds versés à l'appui des souscriptions et la liste des souscripteurs seront déposés chez BNP Paribas Securities Services, aux Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin.

Si vous souhaitez souscrire à B MEDIA 2012, il vous suffit de compléter le bulletin ci-joint et de nous le retourner accompagné d'une copie recto/verso de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile ainsi que d'un chèque du montant de votre souscription dont l'encaissement aura lieu à partir du 1^{er} décembre 2012.



B MEDIA FINANCE
23 rue des Jeûneurs
75002 Paris

www.backupmediagroup.com
tél. : 01 47 70 02 34
fax : 01 47 70 03 14



SOFICA B MEDIA 2012 EXPORT & KIDS

FACTEURS DE RISQUE

Ce document n'est pas contractuel. Il est impératif de se reporter au Prospectus d'information avant toute souscription.

- Investir dans une SOFICA est un placement à risque dont le risque doit être apprécié en tenant compte des avantages fiscaux. Il est important de noter qu'il existe un plafonnement global de l'avantage fiscal procuré par un certain nombre de réductions ou de crédits d'impôt accordé au titre des dépenses payées, des investissements réalisés ou des aides octroyées à compter du 1^{er} janvier 2012, dont les souscriptions au capital de SOFICA font partie. Les limites de ce dispositif sont fixées, pour l'année 2012 et d'après la loi de finance de 2009 qui a institué un plafonnement global dit « Plafonnement des niches fiscales », à 18.000 € majorés de 4% du revenu net global du foyer de l'investisseur. Ainsi, avant de souscrire un produit, l'investisseur doit s'assurer qu'il correspond à sa situation fiscale.
- Les possibilités pratiques de cession sont limitées. Au titre de la loi du 11 juillet 1985, la cession des titres, à leur propre initiative et en trouvant eux-mêmes une contrepartie, avant l'expiration d'un délai de cinq ans à dater de leur souscription fera perdre aux souscripteurs personnes physiques les avantages fiscaux dont ils auront bénéficié. L'existence d'un marché des actions obtenu par admission des titres à la Cote d'un marché réglementé NYSE Euronext, dépendra de la rentabilité potentielle de B MEDIA 2012 dans un secteur dont la rentabilité est aléatoire.
- Il s'agit d'un placement dont la durée de blocage sera en principe, s'il n'y a pas de marché secondaire, égale à la durée de vie de la Société, soit 10 ans, sauf dissolution anticipée qui ne pourra intervenir qu'avec l'accord du Ministre de l'Économie et des Finances à compter d'une durée minimale de 5 ans.
- L'activité des SOFICA s'exerce dans un domaine présentant un caractère aléatoire, en conséquence, la rentabilité potentielle du placement résulte avant tout de la politique de gestion de chaque SOFICA.
- Il est précisé que B MEDIA 2012 ne tirera aucun profit de la revente des investissements adossés (39% maximum des investissements de B MEDIA 2012) tels que définis au paragraphe 5.3 du Prospectus. Ces investissements adossés supportent les frais de gestion de la SOFICA au même titre que les investissements dits « indépendants » et ne font pas l'objet d'une garantie ou d'une contre-garantie bancaire.
- Il appartient aux souscripteurs et actionnaires de se tenir informés de toute modification du régime fiscal des SOFICA ou de leurs souscripteurs, qui pourront intervenir ultérieurement.



FONDATEUR & GÉRANT

La fondation de B MEDIA 2012 s'inscrit dans le développement des activités de l'ensemble BACKUP MEDIA, pionnier des services à destination de l'industrie des médias depuis 2002.

BACKUP MEDIA est animé par une équipe de 14 personnes et a participé au financement du développement, de la production, ou de la distribution de près de 500 films et séries TV, en tant que gérant, mandataire ou conseil, mettant en œuvre des moyens inédits au service des films tout au long de leur vie.

Fondateur : B MEDIA FINANCE

Gérant : B MEDIA MANAGEMENT

DATES CLÉS

- 2002 création de **BACKUP FILMS**
- 2005 premier agrément de **SOFICA COFICUP**
- 2007 premier agrément de **SOFICA COFANIM**
- 2008 création de **DISTRICUP**
- 2011 constitution de l'ensemble **BACKUP MEDIA**
- 2011 ouverture au public du capital de **DISTRICUP**
- 2011 constitution de **B MEDIA EXPORT**
- 2011 constitution de **B MEDIA KIDS**
- 2012 création de **B MEDIA GLOBAL**
- 2012 création de **B MEDIA 2012**

FRAIS À LA CHARGE DU SOUSCRIPTEUR

Néant

FRAIS MAXIMUM À LA CHARGE DE B MEDIA 2012

Coût du placement	2,8% T.T.C. maximum du montant des souscriptions
Frais de constitution, de gestion et de réalisation des investissements	170.000 euros uniquement la première année, soit 2,8% (T.T.C.) du capital si celui-ci est intégralement souscrit
Frais de fonctionnement de la Société	85.000 euros par an, soit 1,4% (T.T.C.) du capital si celui-ci est intégralement souscrit
Rémunération variable à 5 ans (décrite au paragraphe 7.3 b du prospectus)	10% des revenus des investissements dépassant 85%
	20% des revenus des investissements dépassant 110%



Ces illustrations concernent des investissements déjà réalisés par les SOFICA fondées par Backup Media. B MEDIA 2012 n'investira pas dans ces films.

B MEDIA 2012

POURQUOI SOUSCRIRE ?

B MEDIA 2012 est un produit financier rare qui offre un double bénéfice à ses souscripteurs : une réduction d'impôt à hauteur de 30%, majorée à 36% du montant souscrit lorsque la SOFICA, comme c'est le cas de B MEDIA 2012, s'engage à réaliser au minimum 10% de ses investissements par souscription au capital de sociétés de production (dans la triple limite de 25% du revenu net imposable, de 18.000 € par foyer fiscal

et du plafonnement global des niches fiscales) ; une participation active au financement de la culture et de son industrie.

Il s'agit d'un placement qui comporte un risque de perte de capital et dont la durée de blocage est en principe égale à la durée de vie de la société, soit 10 ans, sauf dissolution anticipée qui ne pourra intervenir qu'avec l'accord du Ministre de l'Économie et des Finances à compter d'une durée minimale de 5 ans.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

B MEDIA 2012 fusionne les stratégies d'investissement qui ont fait le succès des SOFICA COFICUP, COFANIM, B MEDIA EXPORT et B MEDIA KIDS. Les investissements de B MEDIA 2012 seront dirigés vers les films et séries télévisées français à fort potentiel export, les co-productions européennes ambitieuses et les programmes jeunesse. 39% des investissements (soit 35% du capital initial) feront l'objet d'un engagement, sans garantie bancaire, de rachat à un prix convenu d'avance par les groupes de production TV cofondateurs de la SOFICA (Millimages, Moonscoop, Zodiak Media France).

La gestion s'appuie sur un réseau lui assurant un choix parmi plus de 250 productions par an, sur une méthodologie rigoureuse d'analyse des opportunités d'investissements et sur le savoir faire de son équipe dans la mise en place et le suivi des investissements.

Les investissements seront sélectionnés lors de comités d'investissement composés du fondateur, des partenaires cofondateurs et d'experts indépendants nommés pour leur grande connaissance du secteur et du marché international (responsables export des sociétés Gaumont, Le Pacte, Memento et Wild Bunch, directeur général de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles).

financement des productions des cofondateurs sans exposition au risque d'exploitation mais sans perspective de gains :

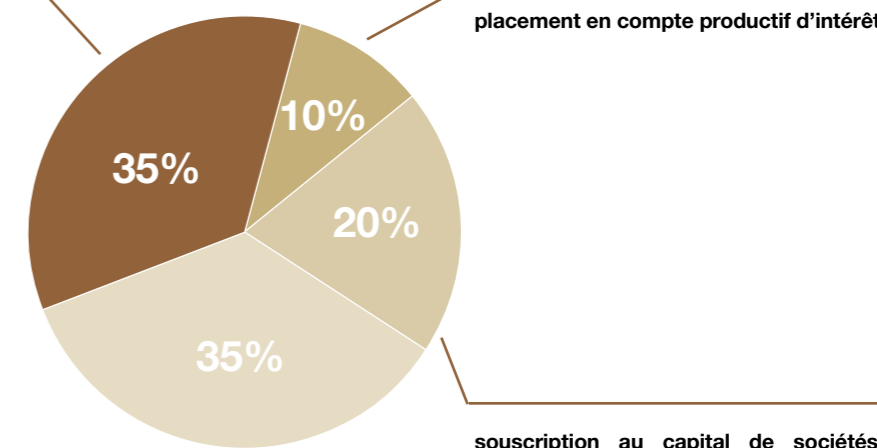
Cet axe d'investissement dit « adossé » présente le double avantage de s'associer à des productions grand public principalement destinées à la télévision et de proposer un profil d'investissement prudent grâce aux accords avec les cofondateurs.

B MEDIA 2012 ne tirera aucun profit de la revente de ses participations adossées, le paiement ne faisant pas l'objet d'une garantie bancaire. Ces investissements adossés supportent les frais de gestion de la SOFICA au même titre que les investissements dits « indépendants » et ne font pas l'objet d'une garantie ou d'une contre-garantie bancaire.

financement des productions françaises et européennes, priorité aux revenus export :

B MEDIA 2012 acquiert majoritairement et prioritairement les recettes monde, tous supports d'exploitation confondus (salle, vidéo/VOD, TV, droits dérivés), qu'il s'agisse de productions de cinéma ou de télévision.

Cet axe d'investissement dit « indépendant » présente le double avantage d'une forte diversification et d'une mutualisation de chaque investissement sur les premières recettes de tous les supports d'exploitation de tous les territoires internationaux.



souscription au capital de sociétés de production pour vous permettre de bénéficier de la réduction d'impôt majorée à 36% :

B MEDIA 2012 prendra une participation dans une société créée par le fondateur, participant par ce biais au développement et à la production de d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.



Investir dans une SOFICA est un placement à risque dont le risque doit être apprécié en tenant compte des avantages fiscaux.